

Harcèlement psychologique à caractère sexuel chez Revenu Québec

Le SPGQ dénonce la culture du harcèlement qui y sévit

Québec, le 7 décembre 2017 – Dans la foulée de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes au Canada, le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) dénonce vigoureusement la culture du harcèlement qui gangrène Revenu Québec et dont sont victimes certaines de ses membres.

« De nombreuses tentatives de musellement ont été exercées sur nos membres, alors qu'elles sont carrément victimes de harcèlement psychologique, notamment à caractère sexuel, de la part de personnes en autorité au sein de Revenu Québec. Il appartient à l'employeur non pas de museler les victimes, mais de museler la tentation dégradante de harcèlement de ses gestionnaires », dénonce Richard Perron, président du SPGQ.

Tandis que déferle une pluie de griefs d'abus de droit de gérance et de tentative de camouflage de la part de Revenu Québec, le SPGQ ajoute sa pierre à ce triste édifice de scandale de harcèlement en réclamant la saine gestion de l'employeur envers la priorité à donner aux dossiers qui doivent être présentés au Tribunal d'arbitrage. « Ce genre de dossier, qui devrait être traité de façon très urgente d'un point de vue syndical, est reporté dans le temps, car l'employeur utilise le critère de l'ordre chronologique pour établir le rôle d'arbitrage. Ainsi, les personnes victimes demeurent victimes pendant plusieurs années, sans dédommagement possible, et le syndicat ne peut assumer adéquatement la défense de ces membres. Les conséquences sont extrêmement dévastatrices pour nos membres et l'employeur refuse au syndicat la possibilité de se faire entendre au tribunal d'arbitrage », indique le président du SPGQ.

Bien que la Loi oblige l'employeur à fournir un climat de travail sain, exempt de tout harcèlement, le SPGQ note que l'employeur cherche constamment à protéger les représentants patronaux harceleurs et à museler les victimes.

« Signer des ententes de confidentialité en l'absence d'un représentant syndical ou attendre que la victime quitte son emploi pour traiter la plainte ou se cacher derrière des délais de prescription est un non-sens. Dans bien des cas, les victimes se sentent obligées de se rétracter, car l'employeur utilise des mesures dilatoires qui découragent les femmes de se faire entendre. Les promesses et belles paroles formulées lors de la création de l'Agence du revenu du Québec doivent au moins permettre aux employés, et particulièrement les femmes, de se sentir en sécurité dans leur milieu de travail, ce qui est loin d'être le cas », conclut Richard Perron.

À propos du SPGQ

Le SPGQ est le plus grand syndicat de personnel professionnel du Québec. Créé en 1968, il représente environ 24 900 experts, dont près de 17 600 dans la fonction publique, 4 600 à Revenu Québec et 2 700 en santé, en enseignement supérieur et dans les sociétés d'État.

— 30 —

Source

Philippe Desjardins
Conseiller à l'information
Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
Cell. : 581 995-0762
Courriel : pdesjardins@spgq.qc.ca

Suivre le SPGQ

Web : www.spgq.qc.ca
Twitter : @spgq
Facebook : www.facebook.com/lespgq